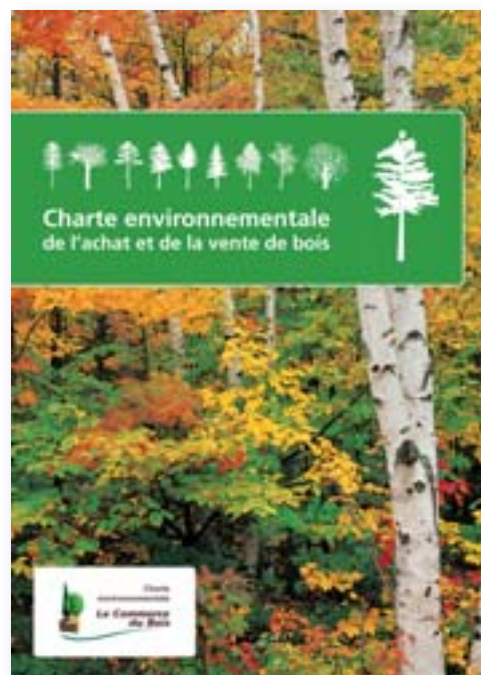


Charte environnementale de l'achat et de la vente de bois



Première Charte environnementale de l'achat et de la vente dans la filière bois

A l'occasion de la semaine du développement durable et du Carrefour International du Bois 2006, l'association professionnelle Le Commerce du Bois (LCB) annonçait le lancement de la première Charte environnementale de l'achat et de la vente de bois. Présentée lors d'une allocution commune avec le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, cette charte sectorielle s'adresse aux 160 entreprises membres du Commerce du Bois. Reposant sur un engagement volontaire jusqu'en 2008, elle sera ensuite étendue à tous les membres de LCB. Cette charte bénéficie du soutien des instances publiques, parmi lesquelles le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ainsi que le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.



Priorité aux achats de bois éco-certifié et à l'information aux clients

Les entreprises signataires de la Charte s'engagent notamment :

- à augmenter d'année en année leurs achats de bois éco-certifié ;
- à promouvoir l'éco-certification chez leurs fournisseurs et partenaires ;
- et à améliorer l'information délivrée aux clients sur les produits.

Des indicateurs de performance permettent de suivre les progrès réalisés et des audits indépendants contrôleront, tous les 2 ans, le respect des engagements.

Ces audits donneront lieu à une évaluation de l'entreprise (de zéro à trois 🍀), communiquée sur le point de vente et le site de LCB. Les entreprises signataires s'engagent à obtenir une évaluation supérieure ou égale à 🍀🍀 d'ici 2010.

Un processus d'alerte et de demande de mesures correctives sera enclenché par LCB en cas de manquement aux engagements.

Une démarche de progrès, en concertation avec les parties prenantes

Cette Charte rend compte de la volonté de faire progresser l'ensemble du secteur dans le respect de l'environnement, à travers des objectifs réalisables qui évolueront dans le temps.

Le Cabinet Conseil Utopies, spécialisé en responsabilité sociale et environnementale des entreprises, a accompagné LCB tout au long de la conception de cette Charte. Elle a été élaborée par étapes successives de consultations internes et externes, auprès des parties prenantes les plus représentatives : Ministères, ONG environnementales, associations de consommateurs, partenaires techniques...

La consultation externe a donné lieu à la création d'un comité consultatif permanent, non décisionnaire, chargé d'orienter les choix d'évolution de la Charte et de transmettre à LCB d'éventuelles alertes concernant des essences menacées ou l'apparition de situations critiques dans certains pays d'importation. Il sera également tenu informé de l'attribution des niveaux de performance des entreprises.

Promouvoir l'éco-certification des forêts : une nécessité

Les forêts constituent des écosystèmes particulièrement riches. A ce titre, elles sont un maillon essentiel à la préservation de la biodiversité terrestre. Or, scientifiques et ONG environnementales nous alertent sur la dégradation croissante des forêts primaires, en raison de pratiques forestières illégales ou abusives. Divers systèmes de certification permettent de garantir la gestion durable des forêts et sont une réponse à cet enjeu.

L'achat de bois éco-certifié a été identifié par LCB et ses parties prenantes comme le principal enjeu environnemental des entreprises du commerce du bois. C'est pourquoi l'engagement "d'augmenter régulièrement la part des achats de produits bois et dérivés du bois issus de forêts ayant reçu une certification de gestion durable ou en cours de certification" constitue l'engagement clef de la Charte environnementale et est contrôlé par audit. ■

Pour télécharger la Charte et en savoir plus sur LCB :
<http://www.lecommercedubois.fr>

Contact : Eric Boilley
lecommercedubois@wanadoo.fr



www.lecommercedubois.fr